

27 AOÛT 2019

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

O-I France SAS

Avenue de la Verrerie
BP 61
62 410 WINGLES

NOTICE MODIFICATIVE A L'ARRETE PREFECTORAL
Régularisation d'un stockage de produits finis classable
sous la rubrique 1510

Version 2 de juillet 2019

Ce dossier a été élaboré avec le concours de



LETTRE DE DEMANDE

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Olivier DELICOURT, agissant en qualité de directeur du site OI France SAS Implanté sur la commune de WINGLES, ai l'honneur de vous adresser, dans un premier temps, 4 exemplaires de la notice modificative établie au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant la régularisation administrative de notre stockage de produits finis

Adresse du site :

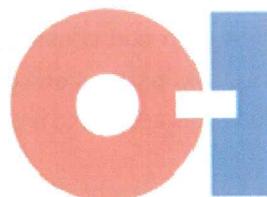
O-I France SAS

SITE DE WINGLES

Avenue de la Verrerie

BP 61

62 410 WINGLES



Cette demande a été établie conformément aux articles R512-46-1 à R512-46-8 du code de l'environnement.

J'attire votre attention sur le fait que notre stockage de produits finis est composé essentiellement de verre, dégageant une faible charge calorifique, et que les bâtiments concernés sont des bâtiments existants.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Monsieur Olivier DELICOURT

Directeur de site

1. AVANT PROPOS

L'usine de Wingles de la société O-I FRANCE fonctionne sous couvert d'un arrêté préfectoral d'autorisation daté du 5 août 1996 et de 7 arrêtés préfectoraux complémentaires.

Le site est notamment autorisé pour les rubriques 2530-1 et 3330 (Fabrication et travail du verre).

Le site dispose d'un stockage de produits finis d'un volume total de 83 050 m³.

La DREAL a réalisé une visite d'inspection en date du 10 décembre 2015. Le rapport d'inspection précise : « Bien que considérés comme incombustibles, les produits finis (bouteilles en verre) sont stockés sur des palettes en bois, séparés par des akylux (feuilletés plastiques) et filmés. Ces stockages de produits finis sont donc à classer sous la rubrique 1510. »

Ces stockages n'ayant jamais été réglementés par le passé, malgré l'élaboration d'un dossier en 2009, qui n'a jamais été officiellement déposé, la DREAL précise :

« conformément à l'article R512-33 du code de l'environnement et dans la mesure où ces stockages sont soumis au régime de l'Enregistrement au regard de la nomenclature des ICPE, l'exploitant déposera dans les meilleurs délais un dossier d'enregistrement pour ces stockages soumis à la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE. »

Selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la rubrique concernée par ce dossier est la suivante :

- rubrique 1510 : volume de l'entrepôt entre 50 000 et 300 000 m³ - Régime d'enregistrement

Ainsi, le stockage Petit Bois fait l'objet d'un dossier d'enregistrement ICPE distinct de ce porté à connaissance.

Le présent dossier ne concerne que les stockages de produits finis classables sous la rubrique 1510 mais ne dépassant pas les seuils définis par la nomenclature ICPE (stockage Verexpan et stockage usine).

2. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE / DU GROUPE

2.1. ACTIVITES

La société OI France SAS dispose d'un arrêté préfectoral du 5 août 1996 ainsi que 7 arrêtés complémentaires pour l'autorisation d'exploiter une usine sur la commune de WINGLES (62).

Le site est classé à autorisation pour les rubriques :

- 2530-1 : « Fabrication et travail du verre »,
- 3330 : « Fabrication du verre »,

Le site est classé à enregistrement pour les rubriques :

- 2921 : « Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle »,

Par ailleurs, le site est également classé sous le régime de déclaration ou déclaration avec contrôle pour les rubriques suivantes :

- 1414 : Gaz inflammables liquéfiés,
- 2515 : « Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes »,
- 2564 : « Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces »,
- 2565 : « Revêtement métallique ou traitement »,
- 4719 : « Acétylène ».

Le site sera classé 1510 « Entrepôts couverts » pour le stockage Petit-Bois.

2.2. ORGANISATION

Le site de Wingles est certifié ISO 9001 depuis 1997 et certifié ISO 14001, depuis 1999. Le système de management de la qualité est animé par le responsable qualité et son assistante. Le système de management de l'environnement est animé par le responsable ETN (Entretien Travaux Neufs), et l'animateur sécurité-environnement.

Le système documentaire est commun à la qualité et à l'environnement. Il est géré par le responsable qualité de l'usine.

L'ensemble des dispositions relatives au management de l'Environnement sont disponibles pour tous les employés sur l'intranet de la société. Le personnel est informé des activités et procédures environnementales par voies d'affichage et par e-mail.

Le plan de formation environnement est inclus dans le plan de formation générale.

Les compétences acquises à l'issu des formations sont évaluées ensuite par le responsable formation de l'usine.

Tous les ans, une sensibilisation d'un tiers du personnel à l'environnement est effectuée sur les principes environnementaux généraux. Cette sensibilisation inclue des visites et des explications des installations.

3. PRESENTATION GENERALE DU SITE

3.1. LOCALISATION ET ACCES

La verrerie de Wingles se situe au sud-est de la commune de Wingles (62), avenue de la Verrerie. Cette verrerie de production de bouteilles à usage alimentaire est implantée sur ce site depuis 1924.

Le plan de situation, sur fond d'extrait de carte IGN au 1/25 000, présenté à la page suivante, localise la société.

Le site est contigu à l'usine INEOS NOVA (STYROLUTION), qui produit du styrène. (Cf. Figure 2).

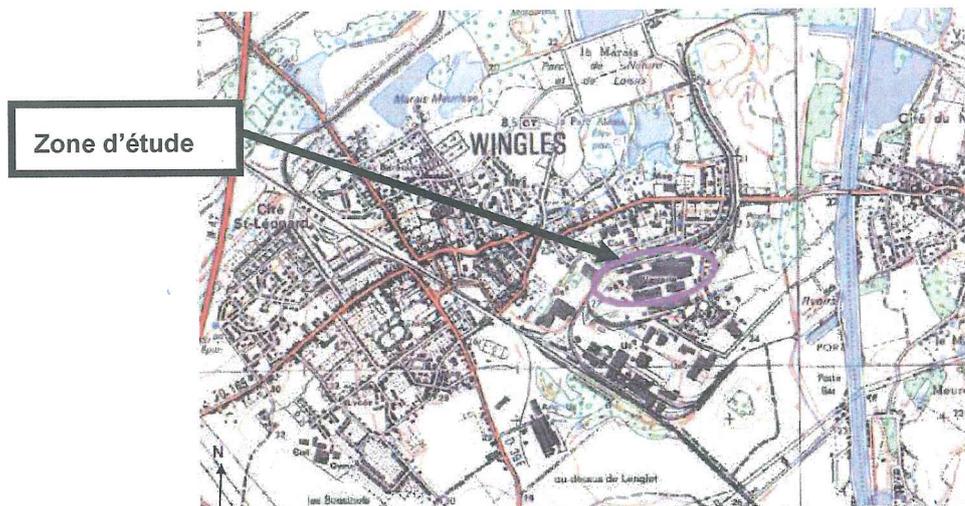


Figure 1: Plan de localisation du site O-I (Echelle : 1/25 000).

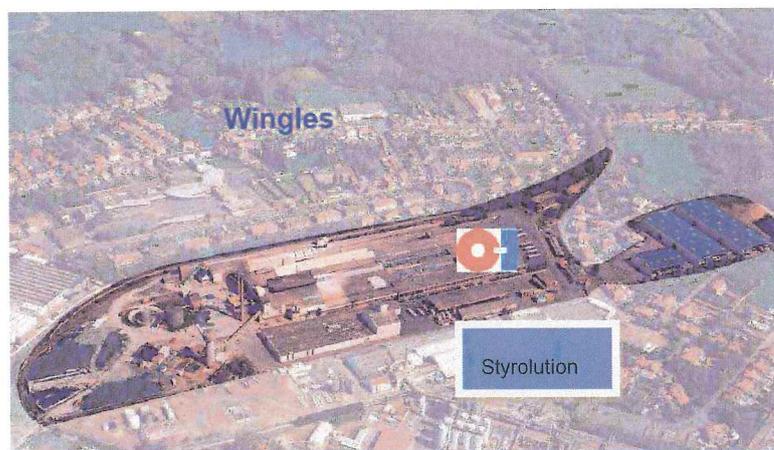


Figure 2: Photo aérienne de l'usine O-I de Wingles

On distingue :

- Au nord : la voie ferrée interne et une zone pavillonnaire.
- A l'est : une zone pavillonnaire.
- Au sud : l'avenue de la Verrerie débouchant sur la place de la Verrerie et la société INEOS NOVA (STYROLUTION), située à 7m du premier entrepôt de stockage couvert, objet de notre dossier.
- A l'ouest : une zone industrielle (Prover, Heripret Manutention, MSE, Kelvion...).

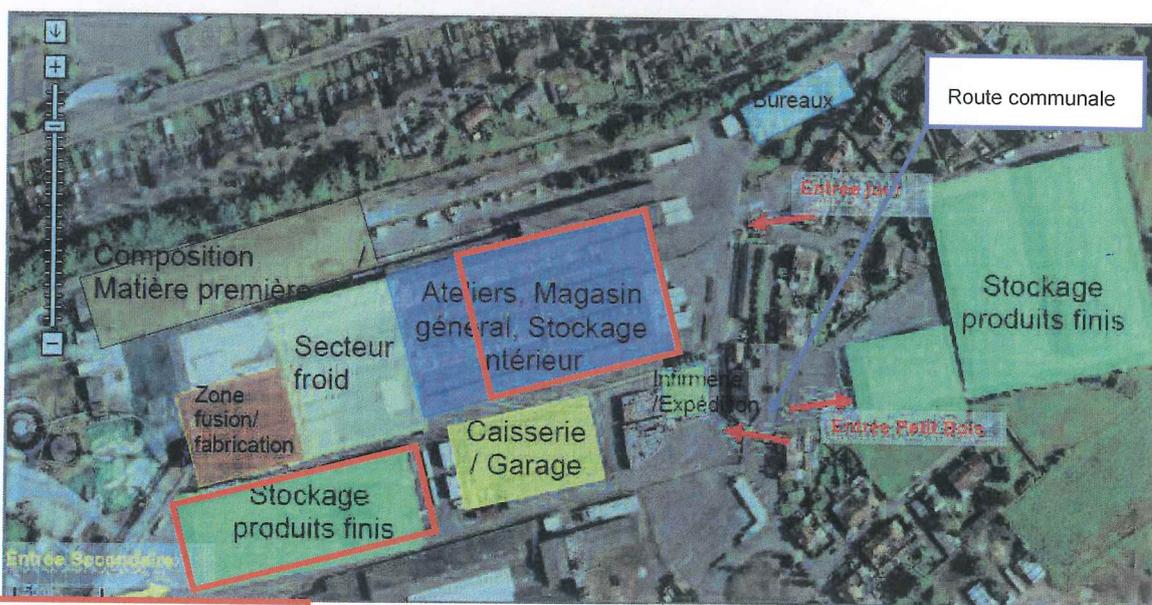
Les principales voies de communication autour du site sont :

- Les autoroutes A1 et A21 qui passent à environ 10 km à l'est et au sud du site.
- La nationale N47 passe à environ 2 km à l'ouest de l'usine. Les départementales D39 et D165 se situent respectivement à environ 600 et 400 mètres, à l'ouest et au sud de la limite d'exploitation de l'usine.

L'entrée principale du site, avenue de la Verrerie, est desservie à la fois par la rue de Meurchin, située à 200m au nord du site, et la D165.

L'établissement le plus proche recevant du public est le collège Léon Blum, situé à environ 100 m au nord du site, rue Albert Camus.

L'usine de Wingles occupe un terrain de 14 ha. La localisation des bâtiments est précisée sur le plan de masse suivant :



Entrepôts objets du dossier

Figure 3: Photo aérienne de l'usine O-I de Wingles

L'usine se compose d'un bâtiment principal construit sur deux niveaux, abritant dans la moitié ouest les ateliers de fusion, fabrication et le secteur froid. Le rez de chaussée du bâtiment principal abrite une partie du stockage de produits finis.

Le bâtiment de stockage de produits finis se trouve au sud-ouest du bâtiment principal.

La composition (zone de préparation du lit de fusion) est réalisée dans un bâtiment spécifique, situé au nord de l'usine, entre la voie ferrée et le bâtiment principal. L'acheminement du mélange se fait par un convoyeur aérien clos vers le bâtiment principal.

Le parking est au nord-est de l'usine, en limite de propriété, à côté des bureaux administratifs.

Les ateliers et le magasin général sont regroupés au sud de l'usine, dans le bâtiment principal.

La caisserie et le garage se situent dans un bâtiment spécifique, au sud de l'usine.

Les bureaux administratifs sont au nord-est de l'usine en limite de propriété.

Le bureau des expéditions est un bâtiment isolé des bâtiments de production.

Le site présente également une extension dans sa partie est. Cette extension qui occupe une surface de 3,7 hectares est totalement dédiée au stockage de produits finis avec un entrepôt couvert de 1,6 hectare.

Cette partie du stockage étant considérée par la DREAL comme indépendante du site principal car séparée par une route sera traitée dans un dossier d'enregistrement spécifique pour la rubrique 1510.

3.2. ACTIVITES

La société OI Manufacturing appartient au groupe OI qui est une société spécialisée dans la fabrication d'emballage en verre pour la bière, le vin et les spiritueux, les aliments et les boissons non alcoolisées mais également les emballages en verre pour les médicaments et l'industrie chimique et la vaisselle, y compris les verres à pied. Le groupe emploie 27 000 personnes à travers le monde.

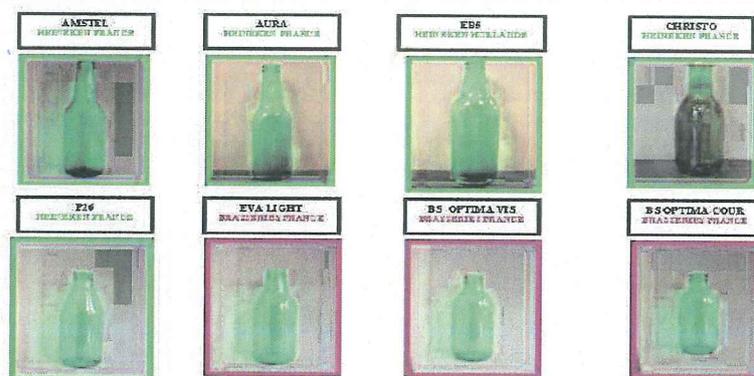
L'usine OI de Wingles a pour activité principale la fabrication de bouteilles de bière en verre, de type petit contenant. Cette usine produit environ une vingtaine de modèles différents de bouteilles de bière.

La production est réalisée en teinte verte exclusivement. Ces différents produits sont présentés à la page suivante.

Le tonnage annuel fondu est d'environ 150 000 tonnes, ce qui représente environ 1 milliard de bouteilles/an.



Les principaux modèles fabriqués à Wingles



O-I Manufacturing - Usine de Wingles

Le site comprend un effectif de 158 personnes.

Les horaires de travail sont : 24h/24 7j/7.

Horaires Jour : 7h30-16h00 / Postés : 5h-13h, 13h- 21h, 21h-5h

Le site est clôturé et est surveillé 24/24 par la présence d'un gardien sur site.

3.3. PRESENTATION DU STOCKAGE DE PRODUITS FINIS



Stockage des palettes de produits finis bâtiment Verexpan (gauche) et bâtiment principal (droite)

Les stockages de produits finis se composent de bois (la palette), de carton (les coiffes) et de matière plastique (les intercalaires et l'emballage).

Le stockage des produits finis est divisé en 2 lieux existants distincts :

- « Stockage Usine » au rez-de-chaussée du bâtiment principal. Le stockage occupe une surface de 5 240 m² avec une hauteur au faîtage de 8,80 mètres pour une surface de 2390 m² et de 3,80 mètres pour une surface de 2850 m². Le stockage se fait sur une hauteur de 5 à 7 mètres.
- « Stockage Verexpan » dans un bâtiment annexe de 5 402 m² au sud-ouest du bâtiment principal avec une hauteur au faîtage de 8 mètres pour une surface de 4628 m² et de 18,30 mètres pour une surface de 774 m². Le stockage se fait sur une hauteur de 7 mètres.

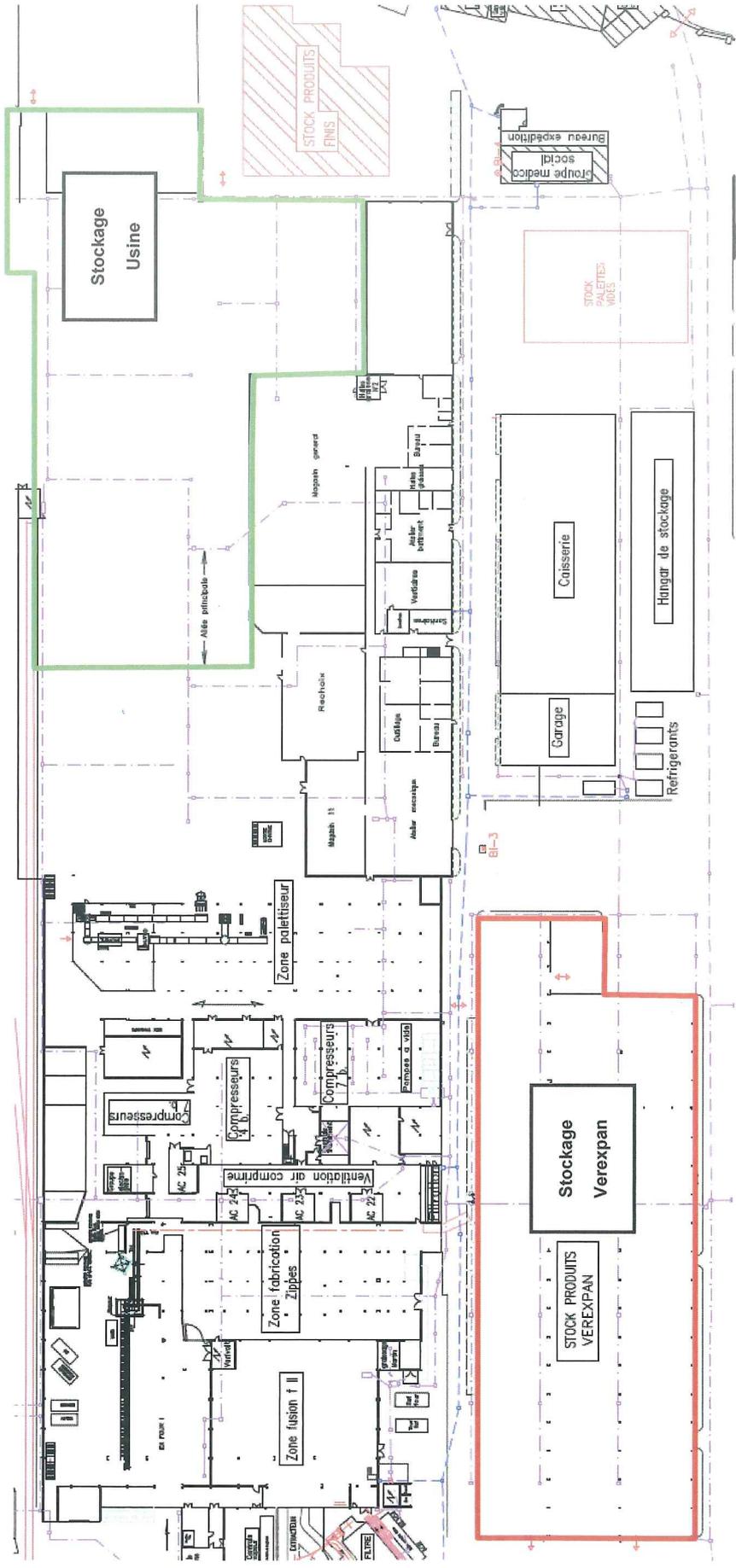
Le volume total de ces lieux de stockage est de 83 050 m³ se répartissant de la façon suivante:

	Stockage bâtiment principal		Stockage bâtiment Verexpan	
Surface	2 390 m ²	2 850 m ²	4 628 m ²	774 m ²
Hauteur au faîtage	8,8 m	3,8 m	8,8 m	18,3 m
Volume de l'entrepôt	31 862 m ³		51 188 m ³	

Ces entrepôts de stockage de matières combustibles sont classables sous la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE **en termes de volumes**.

La quantité de matières combustibles totales dans ces bâtiments représente au maximum : **496 tonnes** (12096 palettes * (25 kg de palettes en bois + 16 kg d'akylux/film plastique/coiffe carton).

Cette quantité est inférieure au seuil défini par la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE **en termes de masse totale**.



Plan d'organisation des bâtiments de stockage

Le bâtiment principal est éloigné de plus de 20 m des limites de propriété. Le bâtiment Verexpan est situé à 7 mètres des limites de propriétés au Sud du site (à proximité du site Ineos).

Le bâtiment principal est construit sur deux niveaux, dans lequel se trouve les ateliers de fusion, de fabrication et le secteur froid. Le stockage de produits finis occupe une partie du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Le bâtiment est construit en brique/parpaing sur charpente métallique. La dalle entre le rez-de-chaussée et le niveau supérieur est en béton. Le côté Nord au niveau du stockage est ouvert et le toit en fibrociment.

Le bâtiment Verexpan est en bardage métallique simple peau et la toiture est en fibrociment.

3.4. EQUIPEMENTS MIS EN OEUVRE

Le stockage est existant et ne nécessite pas la mise en œuvre d'équipement particulier.

3.5. PRODUITS MIS EN OEUVRE

Les produits stockés seront uniquement des produits finis de bouteilles vides.

La composition moyenne des palettes est similaire à celle issue du rapport d'étude du CNPP n° CR 05 6992-1 concernant les « avis techniques sur le désenfumage, la détection automatique d'incendie et les besoins en eaux dans les entrepôts « parapluie » de stockage de palettes de bouteilles de verre vides. » à savoir :

	Bouteilles bière 25 cl	
Verre	588 kg	93 %
Palette bois	25 kg	4 %
Plastique et carton	16 kg	3 %
Total	629 kg	100 %
Potentiel calorifique	~ 1,2 MJ/kg	

La majorité du poids de la palette (93%) est de nature incombustible.

Pour rappel, la doctrine générale n°BRTICP/2011-331/AL-PB du 28/11/11 relative au classement des stockages associés à certaines activités de production alimentaire considère un produit incombustible s'il satisfait à 3 critères :

1) le rapport entre l'énergie libérée par la combustion d'une palette représentative des conditions réelles de stockage et la masse totale de celle-ci est inférieur à 2,5 MJ/kg (ce seuil correspond à celui de l'ancien classement incombustible « M0 », précédemment indiqué dans le courrier du SEI du 24 octobre 1995)

Le bâtiment principal est éloigné de plus de 20 m des limites de propriété. Le bâtiment Verexpan est situé à 7 mètres des limites de propriétés au Sud du site (à proximité du site Ineos).

Le bâtiment principal est construit sur deux niveaux, dans lequel se trouve les ateliers de fusion, de fabrication et le secteur froid. Le stockage de produits finis occupe une partie du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Le bâtiment est construit en brique/parpaing sur charpente métallique. La dalle entre le rez-de-chaussée et le niveau supérieur est en béton. Le côté Nord au niveau du stockage est ouvert et le toit en fibrociment.

Le bâtiment Verexpan est en bardage métallique simple peau et la toiture est en fibrociment.

3.4. EQUIPEMENTS MIS EN OEUVRE

Le stockage est existant et ne nécessite pas la mise en œuvre d'équipement particulier.

3.5. PRODUITS MIS EN OEUVRE

Les produits stockés seront uniquement des produits finis de bouteilles vides.

La composition moyenne des palettes est similaire à celle issue du rapport d'étude du CNPP n° CR 05 6992-1 concernant les « avis techniques sur le désenfumage, la détection automatique d'incendie et les besoins en eaux dans les entrepôts « parapluie » de stockage de palettes de bouteilles de verre vides. » à savoir :

	Bouteilles bière 25 cl	
Verre	588 kg	93 %
Palette bois	25 kg	4 %
Plastique et carton	16 kg	3 %
Total	629 kg	100 %
Potentiel calorifique	~ 1,2 MJ/kg	

La majorité du poids de la palette (93%) est de nature incombustible.

Pour rappel, la doctrine générale n°BRTICP/2011-331/AL-PB du 28/11/11 relative au classement des stockages associés à certaines activités de production alimentaire considère un produit incombustible s'il satisfait à 3 critères :

1) le rapport entre l'énergie libérée par la combustion d'une palette représentative des conditions réelles de stockage et la masse totale de celle-ci est inférieur à 2,5 MJ/kg (ce seuil correspond à celui de l'ancien classement incombustible « M0 », précédemment indiqué dans le courrier du SEI du 24 octobre 1995)

2) la puissance maximale mesurée lors de la combustion d'une palette représentative des conditions réelles de stockage complète agressée thermiquement est inférieure à la puissance maximale mesurée lors de la combustion des combustibles présents sur la palette

3) l'énergie libérée par la combustion d'une palette représentative des conditions réelles de stockage agressée thermiquement est inférieure à l'énergie libérée par la combustion des combustibles présents sur la palette

Même si les critères 2 et 3 ne sont pas satisfaits, cela démontre le faible potentiel calorifique des palettes de produits finis.

4. SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE DE L'ETABLISSEMENT AU REGARD DE LA REGLEMENTATION DES ICPE

L'établissement dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter datant du 5 août 1996.

Cet arrêté a été complété par les arrêtés suivants :

- Arrêté Préfectoral du 17/05/2005 imposant des prescriptions complémentaires à l'établissement de réaliser un diagnostic d'état des sols ;
- Arrêté Préfectoral du 24/10/2005 imposant l'établissement de réaliser une analyse de risque sanitaire ;
- Arrêté Préfectoral du 23/07/2009 imposant des prescriptions complémentaires pour les valeurs limites d'émissions ;
- Arrêté Préfectoral du 25/06/2012 imposant des prescriptions complémentaires de surveillance provisoire des rejets de substances dans l'eau ;
- Arrêté Préfectoral du 01/08/2014 imposant la constitution de garanties financières pour la mise en sécurité de l'installation ;
- Arrêté Préfectoral du 15/05/2015 fixant les modalités de surveillance et de déclaration des rejets de substances dangereuses dans l'eau ;
- Arrêté Préfectoral du 30/03/2016 imposant des prescriptions complémentaires suite au dossier de réexamen.

La nomenclature ICPE et les activités du site ayant évolué depuis l'autorisation initiale d'exploiter, des rubriques de l'autorisation initiale peuvent avoir disparu ou avoir été modifiées. L'évolution des activités sur le site a conduit également à la modification du classement initial.

Le classement du site, issu de l'arrêté préfectoral du 30/03/2016 est présenté dans le tableau suivant.

Rubrique de classement	Libellé en clair de l'installation	Caractéristiques de l'installation et volume autorisé	Classement Rayon
2530-1	Verre (fabrication et travail du), la capacité de production des fours de fusion et de ramollissement étant : 1) Pour les verres sodocalciques : a) Supérieure à 5 t/j	Four verrier (verre sodocalcique) fonctionnant au gaz naturel d'une capacité maximale de production de 500 t/j 4 feeders fonctionnant au gaz naturel 4 arches de recuisson fonctionnant au gaz naturel Quantité totale = 500 t/j	A 3 km
3330	Fabrication du verre, y compris de fibres de verre, avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour	Four verrier (verres sodocalciques) fonctionnant au gaz naturel / oxygène d'une capacité maximale de production de 500 t/j	A 3 km
2921	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) : a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW	4 tours SORAMAT : Tour 5 : 840 kW Tour 4 : 600 kW Tour 3 : 800 kW Tour 2 : 1 045 kW Puissance totale = 3 285 kW	E
2515-1	1. Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, autres que celles visées par d'autres rubriques et par la sous-rubrique 2515-2. La puissance installée des installations, étant : c) Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW	2 mélangeuses à la tour de composition : 11 kW + 45 kW 2 broyeurs : 90 kW + 42 kW 1 crible : 22 kW Puissance totale : 176 kW	D
1414-3	Gaz inflammables liquéfiés (installation de remplissage ou de distribution de) 3. Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes)	Une installation de distribution de GPL pour chariots automoteurs	DC
4719	Acétylène (numéro CAS 74-86-2) La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2) Supérieure ou égale à 250 kg, mais inférieure à 1 t	Stockage de bouteilles d'acétylène de 6 m ³ dans une enceinte grillagée, attenante à l'atelier mécanique Soit 420 kg	D

2564	<p>Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques.</p> <p>A. Pour les liquides organohalogénés ou des solvants organiques volatils, le volume équivalent des cuves de traitement étant :</p> <p>2. Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1 500 l</p>	<p>4 fontaines à solvant < 200 litres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 à l'atelier D12 - 2 à l'atelier mécanique - 1 à l'atelier électrique <p>Le solvant utilisé est un dégraissant de la marque Bardahl. Sa composition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 à 20 % d'acétone, - 5 à 10 % de propane-2-ol, - <50 % de solvant hydrocarboné (aliphatique). <p>Les phrases de risques associées sont : R11, R36/38, R51/53, R65, R67.</p> <p>Total : < 800 litres</p>	DC
2565-2	<p>Revêtement métallique ou traitement (nettoyage, décapage, conversion dont phosphatation, polissage, attaque chimique, vibro-abrasion, etc.) de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique, à l'exclusion du nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces visés par la rubrique 2564 et du nettoyage- dégraissage visé par la rubrique 2563.</p> <p>2. Procédés utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures, et à l'exclusion de la vibro-abrasion), le volume des cuves de traitement étant :</p> <p>b) Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1 500 l</p>	<p>Local de nettoyage des pièces machines : bain rempli d'eau et de soude à 30 % chauffé</p> <p>Cuve de 1 400 litres</p>	DC

4.1. CLASSEMENT IED

L'établissement est classé sous la rubrique 3330 : Fabrication du verre, y compris de fibres de verre, avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour.

Il s'agit par conséquent d'un site « IED ».

Le stockage de produits finis dans le bâtiment principal et le bâtiment Verexpan ne modifie pas le classement IED du site.

4.2. CLASSEMENT SEVESO

L'établissement est classé sous la rubrique 4719 : Acétylène sous le régime de la déclaration.

L'établissement n'est pas classé SEVESO car les quantités présentes sur le site ne dépassent pas les seuils hauts et bas au sens de l'article R.511-10 du Code de l'Environnement. Le site n'est pas classé non plus SEVESO par la règle des cumuls au sens de l'alinéa II de l'article R511-10 du Code de l'Environnement.

4.3. EVOLUTION DU CLASSEMENT

Le stockage de produit fini, objet de ce dossier, n'entraîne pas le classement du site pour la rubrique 1510 car la quantité de produits combustibles stockés est inférieure à 500 tonnes.

TABLEAU DU CLASSEMENT SUIVANT LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

(A : autorisation, E : Enregistrement, D : déclaration, C : soumis à contrôle périodique, NC : non classé, R : rayon d'affichage, S : Servitude d'utilité publique)

NOMENCLATURE		ETABLISSEMENT OBJET DE LA DEMANDE	
Rubrique	Désignation des rubriques	Description des activités du site	Classement
1510	<p>Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques.</p> <p>Le volume des entrepôts étant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. supérieur ou égal à 300 000 m³ (A)2. supérieur ou égal à 50 000 m³, mais inférieur à 300 000 m³ (E)3. supérieur ou égal à 5 000 m³, mais inférieur à 50 000 m³ (DC)	<p>Le stockage des produits finis est composé de 2 bâtiments pour un volume total de: 83 050 m³</p> <p>La quantité de matières combustibles totales dans ces bâtiments représente <u>au maximum 496 tonnes.</u></p>	NC

Cette activité n'est pas soumise aux prescriptions générales de l'arrêté du 11/04/17 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement pour les entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

5. IDENTIFICATION DES NOUVEAUX IMPACTS

5.1. INTEGRATION

L'intégration dans le paysage de l'établissement ne sera pas modifiée. Les bâtiments destinés à accueillir le stockage sont déjà existants.

5.2. TRAFIC

Les bâtiments étant existants, cela n'engendrera pas d'augmentation du trafic lié à l'activité du site.

5.3. ALIMENTATION EN EAU ET EFFLUENTS AQUEUX

5.3.1. Alimentation en eau

Le site est alimenté par le réseau public d'eau potable et des puits de forage.

L'eau de ville est utilisée actuellement :

- en tant qu'eaux vannes et sanitaires,
- comme eau de nettoyage.

L'eau industrielle, obtenue à partir des forages est utilisée pour les process industriels.

Les stockages de produits finis classables sous la rubrique 1510 et objet de ce dossier ne modifient pas les conditions d'utilisation de l'eau sur le site.

5.3.2. Effluents aqueux

Les structures étant déjà existantes, les rejets en eaux pluviales de voiries et toiture ne seront pas modifiés.

Les conditions de rejet de l'eau sur le site ne sont pas modifiées par les stockages de produits finis déclarés dans ce dossier.

5.4. EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES

Les conditions de rejets atmosphériques sur le site ne sont pas modifiées par les stockages de produits finis sur le site.

5.5. ENERGIE

Les bâtiments utilisés étant déjà existants et déjà exploités, il n'y a pas de modifications des consommations énergétiques.

5.6. DECHETS

Les conditions d'élimination des déchets du site ne sont pas modifiées. Ces derniers sont toujours stockés dans la déchetterie du site.

Les stockages de produits finis ne modifient pas la production de déchet sur le site.

L'ensemble de ces déchets continuera à être éliminé par des prestataires agréés.

5.7. EMISSIONS SONORES ET VIBRATIONS

Les bâtiments de stockage de produits finis sont déjà existants et exploités. Il n'y a aucune modification des émissions sonores et des vibrations.

5.8. EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

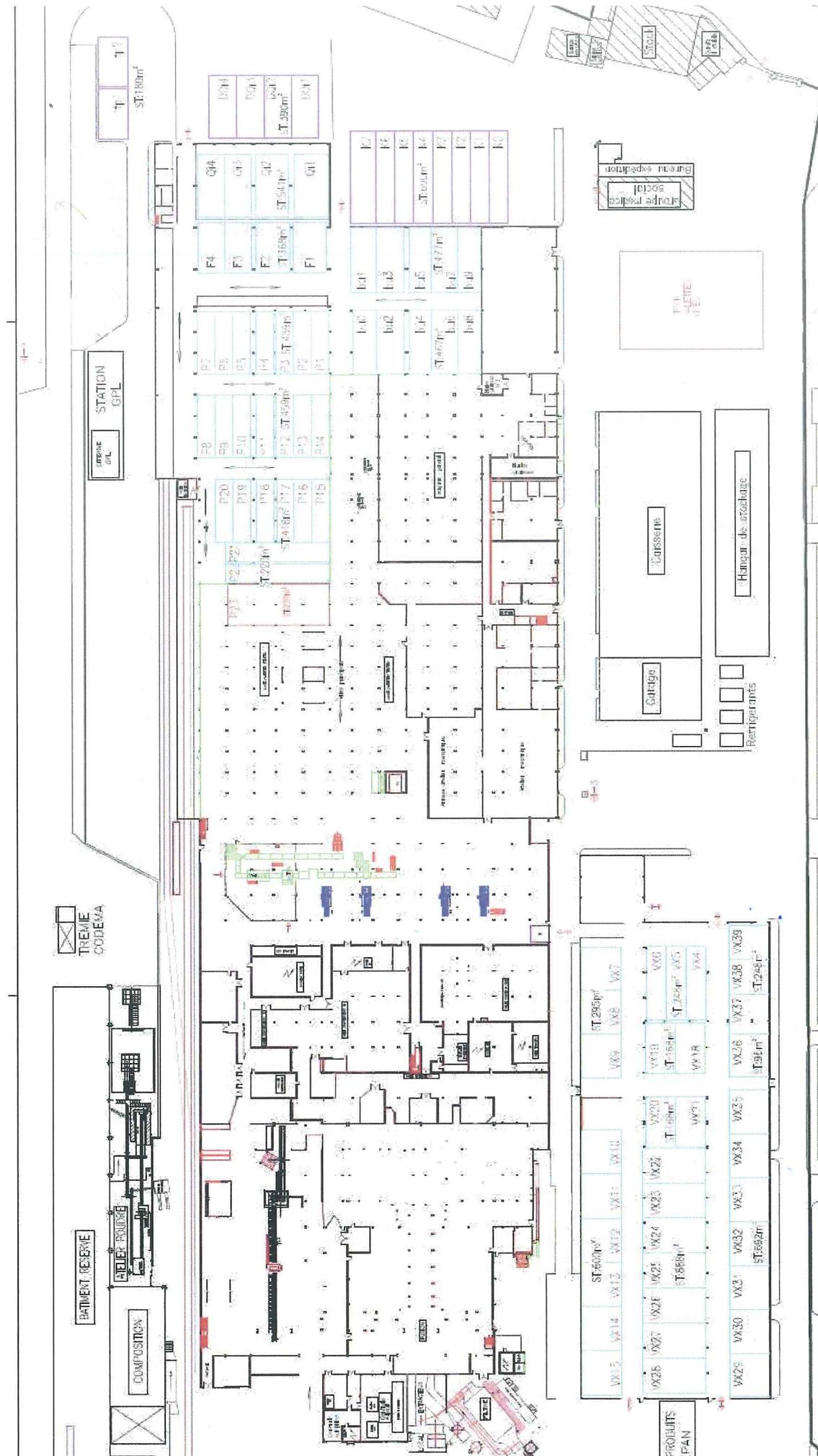
D'une manière générale, le stockage des produits finis ne modifie pas les émissions du site, et donc les impacts sanitaires.

6. IDENTIFICATION DES NOUVEAUX RISQUES

6.1. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les potentiels de dangers associés à cette activité sont associés principalement au caractère combustible des produits stockés qui représentent 7% du poids des palettes.

Le stockage maximum est de 12 096 palettes. Le stockage se fera en masse sur 3 niveaux de palettes au maximum. L'organisation générale du stockage est présentée ci-dessous :



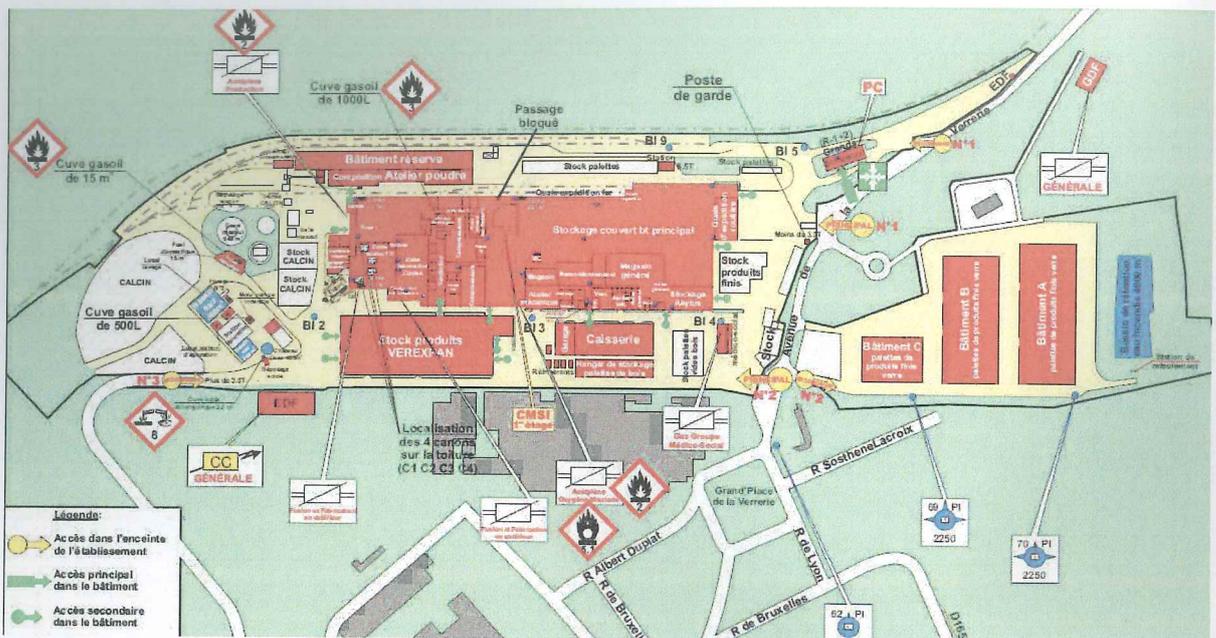
Plan d'organisation des bâtiments de stockage (couleur bleue ciel)

6.2. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

6.2.1. Accessibilité

Le site est accessible facilement par les services d'incendie et de secours, notamment par l'intermédiaire de l'Avenue de la Verrerie.

Les bâtiments sont accessibles aux engins des services d'incendie et de secours grâce aux accès existants. Les accès sont représentés ci-dessous dans cet extrait du plan ETARE.



6.2.2. Consignes

Le site dispose d'un Plan d'Opération Interne contenant les schémas d'alerte en cas d'incendie, coulée de four, et explosion en période de production et hors période de production. Il présente :

- l'organisation de l'établissement en cas de sinistre par zones;
- la composition des équipes d'intervention ;
- le mode d'alerte et de transmission ;
- les moyens d'appel des secours extérieurs et les personnes autorisées à lancer les appels ;
- les personnes à prévenir en cas de sinistre ;
- les moyens d'évacuation du personnel.

Les fiches correspondantes aux stockages de produits finis sont disponibles en annexes.

Des exercices d'évacuation sont effectués périodiquement.

Des espaces fumeurs sont disponibles pour le personnel. Ces espaces sont éloignés des zones de stockage de combustibles ou de liquides inflammables.

Pour toute intervention nécessitant la mise en œuvre de points chauds, un permis feu est délivré. Avant toute opération, les consignes sont délivrées au personnel intervenant et notamment la conduite à tenir en cas d'incident. Après la fin des travaux, une visite de contrôle est effectuée.

6.3. CONFORMITE DES CONDITIONS D'EXPLOITATION A L'ARRETE DE 2017

Bien que le site ne soit pas classable au titre de la rubrique 1510, la conformité aux conditions d'exploitation a été étudiée et est présentée dans les tableaux ci-après au regard des prescriptions issues de l'arrêté du 15/04/10 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les prescriptions reprises dans le tableau ci-après sont issues de l'arrêté ministériel.